



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Clermont-Ferrand, le 1^{er} mars 2022

Communiqué de presse

Accueil des ressortissants ukrainiens : le Préfet du Puy-de-Dôme lance une consultation des élus locaux et partenaires institutionnels pour une coordination départementale

Dans son discours du 25 février, le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé que la France, comme tous les autres pays européens, « prendra sa part pour assister la population ukrainienne », mais aussi pour accueillir des personnes déplacées venues de ce pays. Les modalités d'accès et de séjour à destination des ressortissants ukrainiens seront ainsi facilitées et ont été précisées (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>).

Afin d'organiser l'accueil adapté de ces personnes déplacées et sur demande du Gouvernement, Philippe Chopin, Préfet du Puy-de-Dôme, lance une consultation auprès de l'ensemble des élus du département et partenaires institutionnels pour recenser les dispositifs d'accueil disponibles sur le territoire.

Pour toutes démarches administratives liées au droit de séjour temporaire, les services de la préfecture instruiront les demandes, en lien étroit avec les opérateurs spécialisés.